Mandat confié à Optimum Actuaires & Conseillers inc. par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Intervention dans le cadre de la demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2017-2018

Natalie Colpron, en sa qualité de témoin expert, prendra connaissance de l'étude de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec datée du 19 mai 2016, préparée par Normandin Beaudry pour Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (Distributeur) et en analysera les résultats et les conclusions.

En outre, le témoin expert identifiera les aspects de l'étude requérant plus de précisions ou nécessitant des renseignements additionnels et dressera une liste de questions en prévision d'une séance de travail prévue en septembre avec le Distributeur, les autres intervenants et la Régie de l'énergie (Régie). Le témoin expert note déjà que la lecture du rapport de balisage soulève quelques interrogations. Sans que ce soit limitatif, le témoin expert s'interrogera notamment sur :

- la variation dans la taille relative des échantillons qui comprend environ 85 % des
- ingénieurs d'Hydro Québec, mais moins de 10 % des cadres intermédiaires;
- les conditions relatives au versement des primes;
- le nombre d'heures travaillées au cours d'une année pour toucher la rémunération affichée;
- les régimes de retraite comparés à savoir s'il s'agit seulement des régimes offerts aux nouveaux employés.

Au cours de cette séance de travail, le témoin expert posera ses questions au Distributeur. Les réponses permettront au témoin expert d'obtenir un meilleur éclairage sur l'étude de balisage récitée. Le témoin expert préparera ensuite une demande de renseignements par écrit pour davantage creuser la preuve.

De plus, le témoin expert rédigera un rapport dont la teneur dépendra de la disponibilité des réponses aux questions posées lors de la séance de travail. En l'absence de réponses détaillées de la part du Distributeur, le rapport pourrait prendre la forme de recommandations pour la prochaine étude de balisage.

Puisque l'étude porte sur l'année 2015 et que la période sur laquelle porte la grille tarifaire d'Hydro-Québec débute en 2017, le témoin expert étudiera la position relative de la rémunération d'Hydro-Québec pour l'année 2017 considérant la situation en date du balisage et l'évolution entre 2015 et 2017.

Enfin, le témoin expert présentera son rapport en décembre 2016, au cours des audiences de la Régie.